

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 11-436-1933 promulguant dans la colonie la loi du 26 janvier 1933, tendant à l'approbation d'un arrangement commercial franco égyptien conclu au Cuire, par échange de lettres, en date des 19 mars et 17 avril 1930.

n° 11-436-1933

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
24 mars 1936

Numéro JO  
n° 436 du 31/03/1933

Date du numéro  
31 mars 1933

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion, d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et, de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu la loi du 26 janvier 1933, tendant à l'approbation d'un arrangement commercial franco-égyptien conclu au Caire, par échange de lettres, en date des 19 mars et 17 avril 1930. insérée au Journal officiel de la République française du 29 janvier 1933

**Vu** la circulaire du Ministre des colonies n° 133 du 8 février 1933;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulguée à la Côte française des Somalis la loi du 26 janvier 1933 susvisée, tendant à l'approbation d'un arrangement commercial franco-égyptien conclu au Caire, par échange de lettres, en date des 19 mars et 17 avril 1930.

#### Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie;

Chapon-Baissac